

Semipresidentialism System and ideologicalPolarization: Tunsia Case

Date de réception 03/02/2022 Date d'acceptation:04/05./2022 Date de publication : 06/06/2022

Après la transition démocratique réussie en Tunisie. L'assemblée constituante adoptait un nouveau système de gouvernement. Le premier-présidentialisme, comme un sous-type du semi-présidentialisme, un design constitutionnel a été choisi par les partis de l'opposition. Le mouvement Ennahdha voulait dominer le parlement et le gouvernement, grâce à son solide soutien au sein de l'électorat. Mais, les partis Laïcs refusaient la domination des islamistes, qui était incompatible avec la logique du partage du pouvoir de l'Etat. Cet article propose, que ce design constitutionnel a affaibli les pouvoirs, et donc le rôle, du président comme arbitre entre les partis contradictoires. Il est la source principale des conflits entre le président, le premier ministre, et les grands partis au parlement. Les facteurs contextuels, crises financière, sanitaire et l'ingérence de certaines puissances régionales, étaient gérables et ne constituent pas un risque sur la stabilité politique.

Tunisie, semi-présidentialisme, le président, le parlement, le chef de gouvernement.

Le Système Semi-présidentiel et la Polarisation Idéologique : Le Cas de la Tunisie

Abstract:

After, the successful democratic transition in Tunisia. The Constituent Assembly adopted a new system of government. Premier-presidentialism, as a subtype of semi-presidentialism, a constitutional design was chosen by parties of opposition. The Ennahdha movement wanted to dominate the parliament and the government, thanks to its strong support within the electorate. But the secular parties have refused the domination of the Islamists, which was incompatible with the logic of the power sharing of the State. The article proposes that this constitutional design has weakened the powers, and therefore the role, of the president as an arbiter between the opposing parties. It is the main source of conflicts between the president, the prime minister, and the major parties in parliament. The contextual factors, financial and health crises and the interference of certain regional powers, were manageable and do not constitute a risk to the political stability of Tunisia.

Keywords: semi-presidentialism, the president, the parliament, the head of government. Tunisia.

Auteur expéditeur :

MECHERI Abdelkader

Introduction :

La Tunisie était devenue, depuis la révolution du février 2011, la seule démocratie électorale dans le monde arabe. Elle demeure jusqu' à nos jours le seul pays qui a pu maintenir sa stabilité parmi les pays du printemps arabe. La révolution démocratique a échoué dans en plusieurs pays arabe : L'Iraq, la Lybie, la Syrie, l'Egypte, le Yémen. La révolution démocratique est vouée à l'échec, en laissant place à des coups d'Etat et guerres civiles dramatiques. L'environnement géopolitique ne favorise pas l'émergence des démocraties stables et prospères, en raison des intérêts contradictoires des acteurs nationaux et internationaux.

Après la chute du régime Ben Ali en février 2011, les forces de l'opposition, et précisément le mouvement Ennahda, le CPR parti de Mouncef Marzougui, et parti takkatol, optent pour un système semi-présidentiel plus proche du parlementarisme que du présidentielisme (système premier présidentiel). Mais, les forces politiques proches, et surtout parti Nida (Appel) Tunis parti destorien libre d'Abir Mossi, plaidaient pour un système semi-présidentiel proche du présidentielisme (système parlementaire-président). L'expérience démocratique tunisienne faisait face à plusieurs défis, notamment le design constitutionnel semi-présidentiel, la polarisation idéologique, la crise sanitaire du covid-19, laquelle généraient une crise socio-économique qui pesait sur la performance des gouvernements. Cette contribution tente d'apporter une réponse à la question suivante : peut-on considérer que le semi-présidentielisme est le choix institutionnel le plus convenable dans une conjoncture de polarisation idéologique entre partis islamiques et partis laïcs ?

La littérature du Semi-présidentielisme :

Ce concept a été forgé par Maurice Duverger en 1970 (Duverger, 1970, p. 279) pour désigner un nouveau système institutionnel, indépendant des deux systèmes classiques, le parlementarisme et le présidentielisme. Pour Duverger ce nouveau système se définit par trois critères constitutionnels : 1- le président est élu au suffrage universel direct par le peuple ; 2- il dispose de pouvoirs constitutionnels considérables ; 3- le premier ministre et les ministres, qui possèdent en charge de l'exécutif et du pouvoir gouvernemental et qui, ne peuvent demeurer en fonction que si le parlement ne leur montre manifeste pas son opposition (Duverger, 1980, p. 166).

Le Système Semi-présidentiel et la Polarisation Idéologique : Le Cas de la Tunisie

Le concept et sa définition ont fait l'objet de critiques et de rejet par plusieurs auteurs en France ou et ailleurs (Bahro, Bayerlein, & Vesper, 1998, pp. 201-224). Mais, il y a aussi certains auteurs qui acceptent ce concept, et ils l'ont développé aussi. Robert Elgie a donné une autre définition à ce système, mais sans faire aucune référence aux pouvoirs présidentiels, critère qui était au centre de la polémique académique, il considère qu'un pays est réputé semi-présidentiel si la constitution prévoit à la fois un président élu au suffrage limité et un premier ministre et cabinet qui sont responsables devant la législature (Elgie, 2010, p. 32). Mais les recherches empiriques ont montré l'importance des pouvoirs constitutionnels réels du président dans la formation de gouvernements et la classification des systèmes institutionnels (Siaroff, 2003, pp. 287-312); (Tavits, 2008, pp. 1-265).

La solution, pour nous, est de modifier le deuxième critère avancé par Duverger ; et au lieu de dire pouvoirs considérables ou importants, on suggère un minimum de pouvoirs constitutionnels réels pour le président. Je considère comme un système semi-présidentiel tout système institutionnel le où président de la république est élu au suffrage universel direct par le peuple pour une durée déterminée, et qui dispose d'un minimum de pouvoirs constitutionnels réels, et un gouvernement soit dépendant de la confiance politique du parlement seul, ou bien soumis à la double confiance politique du parlement et du président (Abdelkader, 2020, pp. 1-275). Ces critères s'appliquent bien aux deux fameux sous-types du système semi-présidentiel, proposés par M.S.Shugart et J. M. Carey en 1992, le système premier - présidentiel et le système président-parlementaire. La seule différence entre ces deux sous-types est que, dans le premier-présidentiel le gouvernement est responsable uniquement devant le parlement, et dans président-parlementarisme, le gouvernement est responsable devant le parlement et le président (David J. Samuels & Matthew S. Shugart, 2010, pp. 88 - 89). Mais je définis ces deux sous-types d'une manière empirique et non pas seulement théorique (constitutionnelle).

IL y a quelques auteurs, et en particulier Octavio Amorim Neto ; Marina Costa Lobo, et Rui Feijo Graca, qui ont discuté des limites de la définition des deux sous-types du système semi-présidentiel proposée par Shugart et Carey ; Care elle est fondé sur les normes constitutionnelles (théoriques). Ils ont aussi proposé des définitions à partir des normes politiques (la confiance politique et les raisons politiques pour révoquer le gouvernement). Je définis le président-parlementarisme comme un sous-système de semi-présidentiel

où le gouvernement est dépendant là à la double confiance politique du président et du parlement, et c'est le président qui désigne le premier ministre et les membres du gouvernement seul ou en accord du parlement.

La pratique politique dans quelques systèmes premiers-présidentiels, comme dans le Portugal, depuis les amendements constitutionnels de 1982, montre que le président peut utiliser les pouvoirs exceptionnels, afin de révoquer le premier ministre et son gouvernement, en cas de circonstances exceptionnelles afin de sauvegarder le fonctionnement régulier des institutions démocratiques (Octavio & Cost, 2009, p. 240). La constitution de Timor Est prévoit que le président puisse révoquer le premier ministre, en cas, de nécessité pour assurer le fonctionnement régulier des institutions démocratiques (Feijó, 2012, p. 272) Pour cela, Je définie le premier-présidentialisme comme un sous-type du semi-présidentialisme, ou dans lequel le premier ministre et son cabinet dépendent exclusivement de la confiance politique du parlement, et où le président peut révoquer le gouvernement pour des raisons institutionnelles et/ou pour des raisons politiques spécifiques.

La performance du semi-présidentialisme est au centre des recherches dans le domaine de design constitutionnel : Est-ce que le présidentielisme est le meilleur choix pour les jeunes démocraties, en matière de stabilité politique et de bonne gouvernance ? Pour J. Linz le semi-présidentialisme, comme le présidentielisme, n'encourage pas seulement la consolidation de la démocratie, mais il conduit aussi à l'instabilité politique par rapport au système parlementaire. Il existe, selon lui, quatre facteurs qui font du Présidentielisme un système dangereux :(1) la durée déterminée du mandat du président, (2) double légitimité, c'est-à-dire que le président et le parlement s'appuient sur un mandat, (3) le caractère gagnant-gagnant des élections présidentielles, et (4) le risque de personnalisation du pouvoir. Linz a affirmé que le semi-présidentialisme partage ces caractéristiques et, de plus, que la responsabilité dans un système semi-présidentiel est diffuse et que des conflits sont possibles et probables (Sedelieus & Linde, 2018, p. 139) , Entre le président et le parlement.

Les études parues plus tard concernant le fonctionnement et la performance des deux sous-systèmes montrent, que le fonctionnement et la performance de premier présidentiel est beaucoup mieux que ceux du président-parlementarisme. Ainsi, la plupart des spécialistes insistent sur le fait que le président-parlementarisme puisse conduire à l'autoritarisme ou à

Le Système Semi-présidentiel et la Polarisation Idéologique : Le Cas de la Tunisie

l'effondrement de la démocratie, comme c'était le cas dans certains pays: la république de Weimar, le Peru, l'Ecuador, et aussi en l'Europe de l'Est on cite les cas de : la Géorgie, l'Ukraine, l'Arménie, sans oublier certaines troubles expériences en Afrique : Guinée-Bissau, le Niger, république de l'Afrique Centrale, Burkina Faso (Elgie, 2007, p. 61). Les risques de ce système proche du présidentielisme s'aggravent lorsque le système de partis est caractérisé par de profonds clivages idéologiques et politiques, ou une forte fragmentation, ce qui peut conduire à des conflits entre le président et la majorité au parlement (Mainwaring, Shugart, & Linz, 1997, pp. 449-471).

Le système premier-présidentiel proche du parlementarisme fonctionne mieux, selon R. Elgie. Par contre, la performance de la forme président-parlementaire du semi-présidentielisme dans les jeunes démocraties, et en particulier en période de cohabitation, est considérablement pire que la forme premier-présidentielle. Mais il explique que ce n'est pas la preuve que le premier présidentielisme a eu plus de succès parce qu'il permette le partage du pouvoir. Mais Elgie suggère que les échecs semi-présidentiels sont plus associés à des présidents forts qu'à des arrangements plus équilibrés au sein de l'exécutif, et donc, comme il a dit, si le semi-présidentielisme doit être adopté, alors il est plus sage d'adopter la forme premier-présidentielle de ce système général du gouvernement (Elgie, 2007, pp. 67-71).

Dans la même tendance, et dans une étude récente, Sedelius et Linde prouvent, en fonction des indicateurs de performance démocratique et de gouvernance, que, le premier- présidentielisme est presque aussi performant bon - et sur quelques mesures encore mieux - que les régimes parlementaires, Mais, nos données ne soutiennent pas les recommandations générales visant à éviter les doubles exécutifs, ou un président élu au suffrage universel avec des pouvoirs limités. Alors que, les systèmes présidentiels-parlementaires affichent des performances plus proches du présidentielisme pur, et obtiennent des performances encore pires sur la plupart des indicateurs (Sedelieus & Linde, 2018, pp. 148-149).

La Tunisie est un pays qui se trouve dans le monde arabo-musulman, influencée par des valeurs, des idées, et des idéologies contradictoires ; Les partis politiques porteurs de ces idéologies se trouvent dans une situation difficile pour se mettre en accord et former un gouvernement de coalition. Certains partis ne se reconnaissent pas ou préfèrent l'exclusion de l'autre, voir l'exclusion mutuelle. En plus, le contexte régional et international, en particulier l'ingérence de l'état des Émirats arabes Unies, l'Arabie Saoudite

et l’Egypte pour neutraliser le parti tunisien Ennahda, en outre, la crise sanitaire du Covid19, et économique, ont exacerbé les conflits entre les acteurs politiques.

Le système premier-présidentiel choisi, prive le président de contribuer à la formation du gouvernement avec la majorité parlementaire, destitution du gouvernement, et l’élaboration des politiques publiques. A cet égard, on propose trois hypothèses qui puissent expliquer la crise institutionnelle en Tunisie.1-La polarisation idéologique entre partis islamistes et partis laïcs complique encore le processus politique.2-Les facteurs contextuels (crise économique, sociale et sanitaire) ont affecté négativement la performance des gouvernements successifs.3-Le design constitutionnel (système de présidence du Premier ministre) n’encourage pas la négociation et le partage du pouvoir entre le Président, le Gouvernement, et le Parlement.

Le Système de Partis : Polarisé, Fragmenté, et Volatile :

La Tunisie post-révolution avait connu l’apparition de 206 partis politiques légalisés. La révolution a permis aux partis de l’opposition, qui existait dans la clandestinité, de s’organiser de nouveau, pour s’emparer des institutions de l’Etat. C’était, au moins, l’objectif du parti dominant des frères musulmans Ennahdha. Le leader de ce parti, Rached Ghannouchi, considère dans ses écrits, la démocratie comme un excellent mécanisme pour la concrétisation de la choura dans le cadre des valeurs de l’islam (Amrani, 2016, p. 103) . La flexibilité de ce parti avait permis de former les gouvernements de coalition, et assuré le bon fonctionnement du système politique tunisien.

Certes, il existait de nombreux partis répartis en plusieurs catégories : les islamistes frères musulmans, islamistes salafistes, nationalistes et la gauche. Malgré cette fragmentation idéologique des forces politiques, l’appartenance aux camps islamiste ou séculier étant leur critère de distinction principal (Schäfer, 2015, p. 2). Le parti constitutionnel libre, dirigé par Abir Moussi, est parti séculier adopte les principes de Habib Bourguiba, appel à une société tunisienne moderne, une politique anti-islamiste, ce parti refuse de reconnaître ou négocier avec le parti Ennahdha. Les adversaires de ce parti lui reprochent d’être manipulé par le pays des Emirats Arabes.

Dans l’autre extrémité, on trouve la coalition de la dignité qui se composait de trois petits partis, parti de réforme, parti de congrès pour la république, et parti de justice et de développement. La référence idéologique de cette coalition est le salafisme. Les dirigeants de cette coalition appellent à la

Le Système Semi-présidentiel et la Polarisation Idéologique : Le Cas de la Tunisie

constitutionnalisation du droit islamique, refusent l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris l'héritage, et critiquent la ligne politique de l'Union des Travailleurs en l'accusant de corruption et de destruction de la révolution. La coalition était connue par son opposition aux gouvernements, dont Ennahdha était la locomotive de majorité parlementaire qui avait soutenu ces gouvernements.

Au centre, on trouve certains partis nationalistes, comme le parti national libre de l'homme d'affaires Salim Riahi, son programme politique plaidait pour la modernisation de la société, l'économie de marché, et le rejet de l'islamisme politique. Il y'avait aussi le parti Kalb Tunis, fondé par l'homme d'affaires et propriétaire de la fameuse chaine Nesma TV, Nabil Elkaroui, qui adoptait une ligne politique pragmatique, et entrait en coalition gouvernementale avec Ennahdha, son chef était en prison sur des accusations de corruption. En 2012, l'ancien premier ministre, Béji Caïd Essebsi avait fondé son propre parti, dit Nida (appel) Tunis qui regroupait les forces sociales et politiques de l'ancien régime de Ben Ali anti-islamiste. A partir de 2013, Nida Tunis avait fait négocier secrètement avec Ennahdha pour, au moins deux choses :1- la réintégration de figures de l'ancien régime, 2- l'exclusion des salafistes que le parti islamiste n'avait pas réussi à incorporer à la politique légale et qui rejette tout accord avec l'ancien régime (Blanc, 2020, pp. 161-162). Les radicaux concéderaient les concessions faites par le leader d'Ennahdha, Rached Ghannouchi, comme une déviation de la religion afin d'atteindre des gains et fins politiques.

Les partis de l'opposition avaient décidé, après de longues négociations, l'élection d'une assemblée Nationale constituante, ANC, au 23 octobre 2011, en adoptant la représentation proportionnelle a scrutin de liste. Les résultats n'étaient pas surprenants, Le parti Ennahdha remportait les élections, il devenait le parti dominant dans l'assemblée constituante avec ses 89, soit 41.01 %, sur un totale de 217 sièges. Le congrès pour la république (parti de gauche) du président Moncef Marzougui, arrivait en deuxième position avec 29 sièges, soit 13.36%. Et le parti Ettakatol (autre parti de gauche) venait en troisième position avec 20 sièges, soit 9.21% (Marzouki, 2016, p. 85). Les trois partis avaient construit une coalition gouvernementale, dit la Troïka. Cette initiative, selon l'auteure Nadia Marzouki, aussitôt provoquait de vives critiques, surtout au sein de la mouvance de la gauche anti-islamiste. Celle-ci voit dans la décision du Congrès pour la République et d'Ettakatol comme un mariage contre-nature, et une trahison opportuniste et lançait des prédictions alarmistes sur le risque d'islamisation du pays (Marzouki, 2016,

pp. 85-86).Mais, la troïka avait réussi à surmonter les obstacles pour assurer la transition et rédiger la nouvelle constitution.

Ennahdha était le seul parti qui dispose d'un soutien populaire relativement stable au sein de la société tunisienne, et donc, il était le parti dominant : sans son soutien au parlement aucun gouvernement ne pouvait se maintenir au pouvoir. Ce parti avait perdu une part de son électorat, parmi les milieux radicaux du Salafisme et des frères musulmans, au profit de la coalition de dignité, qui était devenue la cinquième force politique dans les élections de 2019. On peut également remarquer une grande volatilité électorale, le cas le plus spectaculaire était celui du parti Nidaa Tunis qui passait de 39,63% (86 sièges) des sièges en 2014 à 1,38% (3 sièges) en 2019 à l'assemblée. Et on registre la même remarque pour le parti de l'ex-président Moncef Marzouki, le Congrès pour la République, le parti Ettakatoul, le parti progressiste. Les élections législatives du 6 Octobre caractérisaient par l'émergence de nouveaux partis, comme le parti Cœur (Kalb) de Tunis qui remportait 17,51% (38 sièges) des sièges et classé en deuxième position, le Courant démocratique avait eu 10,13% (22 sièges) des sièges, la coalition de la dignité obtenait 9,67% (21 sièges), et le parti constitutionnel libre de la controversé Abir Moussi remportait 7,83(17 sièges) sièges à l'assemblée.

La volatilité électorale est un phénomène ordinaire dans les phases de transition démocratique, ou dans les jeunes démocraties (électorales), Comme cela s'était passé dans les pays postcommunisme. On ne peut pas tester empiriquement le(s) facteur(s) qui explique(nt) le haut niveau de cette volatilité, Mais on cite quelques facteurs influant: Le clientélisme, la désintégration des partis à cause des compétitions, les confits aux sommets des partis, le conflit entre le premier ministre Youssef Chahed et le fils du président, Hafedh Caïd Essesbi pour s'emparer de la direction du parti Nida Tounes , et puis Chahed fondait son propre parti, dit Tahia(Vive) Tunis qui obtenait 14 sièges, 6.45 %, en 2019. IL faut ajouter aussi la corruption, la faible performance des gouvernements, la faiblesse de l'alignement partisan, à cause de la méfiance envers les partis politiques.

Les Conflits au sein de l'exécutif bicéphale :

La complexité, ambiguïté des compétences, et la compétition peuvent produire des conflits au sein de l'exécutif bicéphale, On considère les conflits de ce genre comme un phénomène ordinaire, voir naturel, Lorsqu'ils sont faibles et que leurs intensités sont faibles et modérées. Mais, quand les

Le Système Semi-présidentiel et la Polarisation Idéologique : Le Cas de la Tunisie

tensions et conflits deviennent fréquents et intenses. Cela devient un phénomène inquiétant et dangereux pour les systèmes démocratiques moins consolidées, comme c'était le cas avec Tunisie. On définit les conflits qui caractérisent le système semi-présidentiel, avec ses deux formes constitutionnelles réelles, président-parlementarisme ou premier-présidentialisme, tout affrontements qui surgissent soit entre le Président et le Premier ministre et avec lui le Conseil Ministres, et soit entre le président et les leaders des principaux (la majorité) partis, et / ou factions au parlement, en ce qui concerne les nominations et/ou les politiques publiques.

Les conflits au sein de l'exécutif bicéphale remontaient à la période du président Béji Caïd Essebsi (91 ans) avec le plus jeune premier ministre (42 ans) Youssef Chahed, (les deux appartiennent au parti Nida Tunis). Ce gouvernement était soutenu par une majorité parlementaire confortable formée par Nida Tunis et Ennahdha. Le président Essebsi n'était pas satisfait de la performance du gouvernement de Chahed en matière de la crise sécuritaire avec l'escalade des actes terroristes, et aussi la performance économique du gouvernement était très faible. En 2017, le président proposait une loi de réconciliation économique avec l'ancienne nomenklatura, Mais Chahed proposait à son tour une loi contre la corruption. En mars 2018 à l'occasion de la fête des femmes, le président Essebsi proposait une loi d'égalité en héritage entre les hommes et les femmes, et les libertés individuelles. Alors que, Chahed défendait la primauté des droits de la famille sur les libertés individuelles, lors son inauguration a la conférence préparatoire du sommet arabe de la famille (Dahmani, 2018). Le président Essebsi réagissait en accusant son premier ministre Youssef Chahed de s'accrocher au pouvoir et d'avoir fait un pacte "secret" dans ce but avec le parti d'inspiration islamiste Ennahdha (Le Figaro du 29-01-2019). En 2015, Les conflits entre le fils du président Hafedh Caïd Essebsi et le premier ministre Chahed étaient devenus publics. Ce dernier avait déclaré publiquement que Hafedh Caïd Essebsi et ses troupes détruisaient le parti et faisaient fuir toutes ses compétences (Le Jeune Afrique, 2018). Il était probable que le président Essabsi voulait imposer son fils comme leader du parti Nida Tunis.

Le 15 juillet, La crise politique et économique poussait le président Essebsi à sortir de ses réserves en appelant, de façon implicite, son premier ministre Chahed sans citer son nom à démissionner, quand lui disait : Quand on n'a pas de soutien politique, on démissionne ou on demande le renouvellement

de la confiance à l'Assemblée (Figaro, 2019). En réalité, il paraissait que Chahed était épaulé par un courant important au sein du Nida Tunis (une quarantaine de députés) (Jeune Afrique du 23 juillet 2018), et l'appui d'Ennahdha. Cela conduisait le président, en le 24 Septembre, à mettre fin à l'entente politique avec Ennahdha. La guerre des déclarations continuait, Essabsi cette fois accusait Chahed de s'accrocher au pouvoir. La mort du président Essebsi, en 25 juillet 2019, avait mis un terme aux conflits entre les deux têtes de l'exécutif.

Les relations entre les deux têtes de l'exécutif n'étaient pas parfaites. Malgré le fait qu'ils appartenaient, Essebsi et Chahed, au même parti politique. Mais, le président n'avait pas pu révoquer son premier ministre, car il ne disposait pas de cette prérogative constitutionnelle, et n'avait pas fait recours aux pouvoirs de l'état d'exception pour le révoquer. En cette période, les facteurs contextuels, la crise économique, et la polarisation du système de partis perturbaient le bon fonctionnement du système premier présidentiel en Tunisie

La Crise Institutionnelle :

Kais Saied était élu président de la république, avec une majorité écrasante de 72.71% des voix exprimées, en 23 Octobre 2019, Face à Nabil Karoui qui obtenait 27.29% des voix exprimées. Le candidat malheureux déclarait, dans une interview, que Le chef du gouvernement, Youssef Chahed, ainsi que ses alliés islamistes m'avaient incarcéré illégalement pour que je ne puisse pas faire ma campagne pour les élections présidentielle et législatives. Cependant et malgré tout ce que je subissais, je suis au second tour. (...) Je représentais donc un poids électoral et politique, je suis une réalité dans la Tunisie d'aujourd'hui (Le Point du 19 Septembre 2019). Mais, Il accusait dans des affaires de corruption et de blanchiment d'argent, selon la justice de son pays.

Le nouveau président Kais Saied en tant qu'indépendant, donc, devait cohabiter avec un parlement fragmenté et polarisé, dont le principal parti Ennahdha l'avait soutenu dans le deuxième tour de l'élection présidentielle. Ce parti islamiste pensait que le candidat Kais Saied est un homme conservateur (L'Obs, 2019), c'est-à-dire proche de ses propositions, donc il y a une grande chance de faire un pacte avec lui. Quelques jours plus tard, Le conseil consultatif d'Ennahdha annonçait qu'il lui revienne de former un gouvernement qui sera présidé par une personnalité issue de ce parti, Le futur

Le Système Semi-présidentiel et la Polarisation Idéologique : Le Cas de la Tunisie

chef du gouvernement doit être issu d'Ennahdha », puisque ce parti était le vainqueur des législatives (Le Jeune Afrique , 2019). En respectant la constitution, le président désignait, en 15 Novembre, Habib Jemli du parti Ennahdha premier ministre et le charge de former le gouvernement. Celui-ci commettait des erreurs stratégiques dans la formation de son gouvernement, selon les partis opposants : il prenait trop de temps, et il choisissait plusieurs ministres et secrétaires d'Etat soupçonnés de corruption, et par conséquence le gouvernement échouait d'avoir la confiance du parlement (Seuls 72 parlementaires l'approuvaient, très loin de la majorité requise de 109 voix) (Le Monde, 2020). Depuis le 06 octobre 2019 jusqu' au 11 janvier 2020, les partis parlementaires n'arrivaient pas à former un gouvernement, minoritaire ou de consensus.

Le président Saied proposait et nommait Elyes Fakhfakh membre d'Ettakatol au poste de premier ministre, et le charge de former un gouvernement. Ce dernier a reçu l'appui de son parti et d du bloc démocrate. Mais Ennahdha n'affichait pas son soutien au gouvernement d'Elyes Fakhfakh, Malgré la présence de ses membres au gouvernement ; car ce dernier ne cachait pas ses convictions laïques, et aussi quand il était ministre des finances, il signait un accord avec le FMI sans avoir obtenu l'accord préalable du Parlement (Le Monde, 2020). Mais sous la pression de la dissolution de l'assemblée par le président conformément à la constitution, Ennahdha acceptait de soutenir le gouvernement dans le vote de confiance.

Le 27 Février 2020, le gouvernement de Fakhfakh avait eu 129 voix pour, 77 contre et une seule abstention sur un total de 207 députés présents (Afrique, 2020) et 10 étaient absents. Le nouveau gouvernement devait faire face à la crise financière, et la crise du Covid 19 qui frappe de plein fouet le pays. Les relations entre le premier ministre Fakhfakh et les partis au parlement étaient tendues pour de nombreuses raisons : 1- Il choisissait son équipe sans tenir compte à la composition de l'assemblée (Afrique, 2020); 2- les ministres d'Ennahdha se sentaient marginalisés ; 3- Le conflit d'intérêts dans l'affaire de la société (publique-privée) Vivan, dont le premier ministre Fakhfakh était actionnaire et un de ses dirigeants, affectait la crédibilité d'Fakhfakh (Afrique, 2020) ;4- les députés d'Ennahdha déposaient une motion de censure contre Fakhfakh. Mais, Celui-ci a démissionnait le 15 Juillet 2020.

Le président Saied choisissait et désignait, en 25 juillet 2020, son, homme de confiance, ex-conseiller des affaires juridiques et ministre de l'intérieur dans le gouvernement Fakhfakh, Hicham Mechichi au poste premier

ministre, et le charge de former un gouvernement. La situation de la Tunisie était très délicate : La polarisation entre les partis politiques, surtout entre Ennahdha et le parti constitutionnel libre, avait atteint un niveau dangereux, La crise financière. Le taux de chômage dépassait 30% dans certaines régions (Mosaiquefm.net, 2021). Mechichi était un technocrate et indépendant des partis politiques, il annonçait former un gouvernement de compétences (technocrates) pour faire face à la crise multiforme, que traverse le pays. Son gouvernement obtenait la confiance de l'assemblée, dans le 02 Septembre 2020, avec 134 contre 66 et 17 absents. Une certaine source médiatique révélait que le Président Saïed désignait Mechichi à ce poste sur la base d'un accord tacite : pas de consultations ni d'engagements avec les partis pour la composition du gouvernement. Mais Mechichi n'avait pas respecté ces directives (Le Jeune Afrique , 2021).

Dans le système premier-présidentiel, une fois le premier ministre est désigné par le président, Ce dernier perd son autorité sur le premier ministre. Car la survie, de celui-ci, au pouvoir dépend uniquement à l'assemblée. La stratégie du premier ministre Mechichi était de resserrer son contrôle sur le gouvernement, et de tisser des relations avec les grands partis à l'assemblée. Mais, cela n'était possible que par remaniement ministériel pour écarter les ministres du président et nommer ses fidèles et autres qui appartiennent aux partis de la majorité qui soutienne son gouvernement.

Après quatre mois de l' investiture de son gouvernement, Le premier ministre Mechichi affichait, le 16 Janvier 2021, son intention de faire un remaniement ministériel qui touchera onze ministres, la recreation de trois ministères de l'Industrie et les PME, L'Energie et les mines, Formation professionnelle, emploi et économie sociale et solidaire, il décidait de supprimer le secrétariat d'Etat aux finances et le ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles et de la société civile. Les services de ce ministère seront rattachés à la présidence du gouvernement (Mosaiquefm.net, 2021) . Le 26 Janvier, Les nouveaux (onze) ministres désignés par le chef de gouvernement obtenaient l'approbation du parlement, il ne restait, pour eux, que la prestation de serment devant le président Saïed. Ce dernier refusait le remaniement pour deux raisons, selon lui ; la première est que certains ministres soupçonnés de corruption au palais de Carthage ; le deuxième est ce remaniement doit être fait, conformément à l'article 92 de la constitution, dans une délibération en conseil des ministres, voir la consultation préalable du président.

Le premier ministre Mechichi révoquait, le 15 février 2021, cinq ministres et une secrétaire d'état, et puis, chargeait cinq ministres en fonction d'assurer

Le Système Semi-présidentiel et la Polarisation Idéologique : Le Cas de la Tunisie

l'intérim de ses départements, jusqu' à un nouveau remaniement. Cette instabilité gouvernementale coïncidé avec l'aggravation de la crise sanitaire et économique. Le 25 Juillet 2021, date de la fête de la république, des milliers de tunisiens manifestaient contre le gouvernement, le parlement et le parti Ennahdha, ils voulaient la dissolution du parlement et le changement du régime politique. Le président Saied profitait l'occasion pour s'emparer de pouvoirs.

En réalité, le président Saied n'avait pas pu s'adapter avec le parlement et les partis politiques, et le premier ministre n'était pas le vrai opposant du président. IL y a quelques indicateurs qui montrent la crise profonde entre le président et le premier ministre soutenu par le parlement :

- 1- les critiques publics contre le gouvernement et les partis de parlement ;
- 2- bloc le remaniement du gouvernement ;
- 3- bloc les projets de lois ;
- 4- bloc la mise en place de la cour constitutionnelle ;
- 5- le recours aux pouvoirs d'état d'urgence pour révoquer le gouvernement, suspendre le parlement, et concentrer tous les pouvoirs dans ses mains.

Le contexte international, depuis les guerres civiles dans certains pays arabes, le coup d'état en Égypte contre le président élu Mohamed Morsi en 2013, l'arrivé de Donald Trump a la présidence des USA, et la montée de la Russie et la Chine, les deux sont dirigées par des autocrates, contribuait de façon indirecte à affaiblir cette expérience démocratique. Les spécialistes de sciences politiques ont remarqué la régression de la démocratie dans le monde (Diamond, 2020, pp. 1-22), et l'émergence d'une vague d'autocratisation, durant la période 1994-2017, qui a frappé les jeunes démocraties (Lührmann & Staffan I. Lindberg, 2019, pp. 1094-10113). Donc, l'absence des pressions de la part de la communauté internationale a encouragé le président Saied à rétablir l'autoritarisme de nouveau.

Conclusion :

En revenant à notre hypothèse de base suivante : Le design constitutionnel (le système premier -présidentiel) n'encourage pas la négociation et le partage du pouvoir entre le Président, le Gouvernement, et le Parlement polarisé et fragmenté. C'est le cas de la Tunisie. Si le président tunisien dispose de pouvoirs pour désigner un gouvernement provisoire, ou un gouvernement technocratique dans les périodes de crises financières ou sanitaires, avec bien

sûr l'accord préalable des grands partis au parlement. Il est fort possible, que le président Saïed n'aurait pas fait recours aux pouvoirs d'état d'exception, parce que le président, grâce à ses pouvoirs constitutionnels, peut combler l'échec des partis pour former un gouvernement de consensus. Et d'autre part, les pouvoirs constitutionnels réels du président incitent les grands partis politiques, au parlement, à négocier avec le président en matière la formation de gouvernement, et les politiques publiques. Dans ce cas, le président peut assurer l'arbitrage, et donc l'équilibre, entre les partis politiques et les forces socio-économiques antagonistes au sein de la société.

Le cas de la Tunisie nous montre que le design constitutionnel, le système premier présidentiel, à l'inverse de certaines études citées au-dessus, est aussi source de conflits, surtout si le système de partis est polarisé idéologiquement. Dans les jeunes démocraties, comme la Tunisie et les autres pays arabo-musulmans, les acteurs institutionnels et politiques, partis, premiers ministres, et présidents, doivent apprendre comment dialoguer, négocier, faire des concessions, et inventer des solutions pour surmonter les obstacles qui empêchent le partage du pouvoir politique entre les acteurs institutionnels et politiques.

5. Bibliographie :

- Abdelkader, M. (2020). *Les Systèmes Semi-présidentiels Modernes*. Bierut: Dar Ennahdha Alarabya.
- Afrique, L. J. (2020, Février 27).
- Afrique, L. J. (2020, Juillet 16).
- Afrique, L. J. (2020, Juillet 1et 26).
- Amrani, F., & A. (2016). Ennahdha : Démocratie et Pluralisme. *Pouvoirs*, 1(156), p. 103.
- Bahro, H., Bayerlein, B. H., & Vesper, E. (1998). Duverger 's Concept: Semi-Presidential Government Revisited. *European Journal of Political Research*(34), pp. 201-224.
- Blanc, T. (2020). Ennahdha et les salafistes : la construction relationnelle de la « modération. *Année du Maghreb*, 22, 1(22). Récupéré sur Theo Blanc ; Ennahdha et les salafistes : la construction relationnell
<https://journals.openedition.org/anneemaghreb/6411>.

Le Système Semi-présidentiel et la Polarisation Idéologique : Le Cas de la Tunisie

- Dahmani, F. 2. (2018, Juillet 23). La Guerre Froide entre Béji Caïd Essebsi, et Youce Chahed. *Jeune Afrique* .
- David J. Samuels, M. S., & Matthew S. Shugart. (2010). La Nomination et la Révocation du Premier Ministre en Régime Semi-Présidentiel: L'Impact de la Présidentialisation des Partis. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 17(1), pp. 88-89.
- Diamond, L. (2020, Septembre 15). Democratic regression in comparative perspective: scope, methods, and causes. *Democratization*, 1-22. doi:, <https://doi.org/10.1080/13510347.2020.1807517>; p :1-22.
- Duverger, M. (1970). *Institutions Politiques et Droit Constitutionnel*. Paris: PUF, 11 editions.
- Duverger, M. (1980). A New Political System Model: Semi-Presidential - Government. *European Journal of Political Research*, 1(8), p. 166.
- Elgie, R. (2007). Varieties of Semi-Presidentialism and Their Impact on Nascent Democracies. *Taiwan Journal of Democracy*, 3(2), p. 61.
- Elgie, R. (2010). Semi-presidentialism, Cohabitation and the Collapse of Electoral Democracies, 1990–2008. *Robert Elgie; ., Vol. 45, No. 1, 2010: 32. Government and Opposition*, 45(1), pp. 67-71.
- Feijó, R. G. (2012). Semi-presidentialism, moderating power and inclusive governance. The experience of Timor-Leste in consolidating democracy. *Democratization*, 21(2), pp. 268-288.
- Figaro, L. (2019, 1 29).
- Le Jeune Afrique . (2019, Octobre 20).
- Le Jeune Afrique . (2021, Janvier 26).
- Le Jeune Afrique. (2018, Juillet 23).
- Le Monde. (2020, Janvier 11).
- Le Monde. (2020, Janvier 21-23).
- Lührmann, A., & Staffan I. Lindberg. (2019, 1 Mar). A third wave of autocratization is here: what is. *Democratization*, 26(7). doi:<https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/13510347.2019.1582029>

- Lussato, C. (2019, Septembre 17-18). ; Présidentielle tunisienne : « Robocop », ultraconservateur... 10 choses à savoir sur Kaïs Saïed. *L'Obs* du 17-18 Septembre 2019. *L'Obs* .
- Mainwaring, S., Shugart, M., & Linz, J. (1997). , Presidentialism, and Democracy: A Critical Appraisal. *Comparative Politics*. *Comparative Politics*, Vol. 29, No. 4 (Jul., 1997), p: 449-471., 29(4), pp. 449-471.
- Marzouki, N. (2016). La Transition Tunisienne : du Compromis Démocratique a la Réconciliation Forcée. *Pouvoirs*. 2016/1 N° 156, P :85., 1(156), p. 85.
- Mosaiquefm.net. (2021, Janvier 16).
- Mosaiquefm.net. (2021, Janvier 16).
- Octavio, A. N., & Cost, L. (2009). Portugal's semi-presidentialism (re)considered: An assessment of. (48), pp. 243-255.
- Schäfer, I. (2015). Les partis Politiques Tunisiens : Fragmentes, Autocentrés, et a la Recherche d'un Profil. *Konrad Adenauer Stiftung*. Récupéré sur https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=ae804fc7-3fe9-f437-f789-5f779e980fd9&
- Sedelieus, T., & Jonas, L. (2018). Unravelling semi-presidentialism: democracy and government performance in four distinct regime types. *Democratization*, pp. 125-139.
- Siaroff, A. (2003). Comparative Presidencies: The Inadequacy of the Presidential, Semi-Presidential, and Parliamentary Distinction. *European Journal of Political Research*, 42(3), pp. 287-312.
- Tavits, M. (2008). *President with Prime Ministers: Do Direct Elections Mattes?* : .London: Oxford University Press.